



Bibliothèques Carcérales

Le guide pour les
bibliothèques publiques

Réalisé en 2026

Cgap
Culture

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires et toutes les personnes qui ont, des près ou de loin, participé à ce projet

À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse aux personnes souhaitant contribuer au développement des bibliothèques carcérales et à un accès équitable à la culture en prison : bibliothécaires, médiatrices culturelles, etc.

Comment utiliser ce guide ?

Ce guide est destiné à accompagner tous·tes les actrices impliquées dans la vie des bibliothèques en milieu carcéral. Il ne s'agit pas d'un manuel à lire de façon linéaire, mais d'une boîte à outils modulable dans laquelle chacun peut puiser selon ses besoins via les pictogrammes suivants :

 Définitions

 Conseils et astuces

 Documents utiles

Table des matières

1 Notions de Base

2 Se former

3 Être financé

4 Avant de commencer

5 Coconstruire

8 Les collections

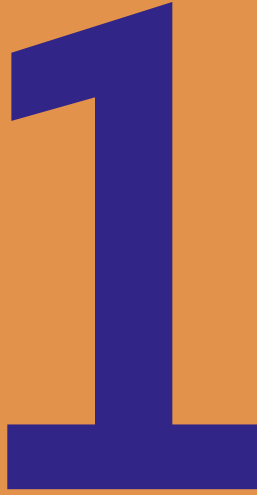
7 Numérisation

8 Médiation

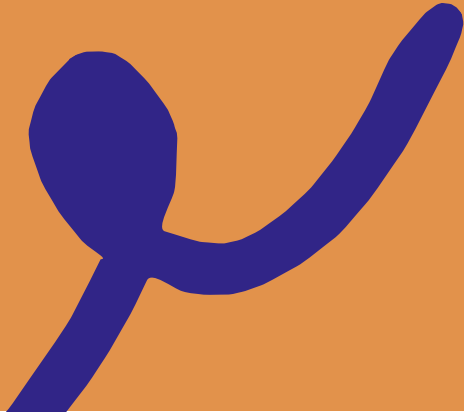
9 Communiquer

10 Pour aller plus loin

NOTIONS de BASE



- ʘ Types d'établissements
- ʘ Organigramme
- ʘ Principes fondamentaux



Types d'établissements

Différencier les types d'établissements pénitentiaires présents sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est nécessaire pour y évoluer.



Prison fermée

Prison dite classique. La liberté des détenu·es y est très limitée et ces derniers passent en moyenne 22 heures par jour en cellule.

Prison ouverte

Les mesures de sécurité y sont moins strictes. Souvent, les détenu·es travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison pendant la journée. (ex : Saint-Hubert et Marneffe)

Village carcéral

Également appelé méga prison, elle se compose de plusieurs bâtiments correspondants à différentes ailes dans lesquelles les détenu·es sont placés selon leur peine. (ex : Haren)

Maison de détention

Établissements de petite taille dont les résident·es ont une peine d'emprisonnement de maximum trois ans. Les conditions de détention y sont souvent plus souples. (ex : Forest)

Maison de transition

Accueillant des personnes ayant déjà passé une longue période en détention qui sont à 18 mois maximum de la possibilité d'octroi d'une libération conditionnelle. Comme leur nom l'indique, l'objectif est de faire la transition entre la prison et le monde extérieur.

Établissement social

Se situe entre un établissement pénitentiaire classique et un hôpital psychiatrique. Les détenu·es sont enfermés la nuit et le midi, mais passent le reste de leur journée ensemble. Ils ont accès à un meilleur accompagnement grâce au personnel soignant spécialisé en psychiatrie présent sur place. (ex : Paivffe)

Organigramme

Cet organigramme reprend la hiérarchie classique retrouvée dans les prisons belges.

La direction générale

Centre

Haren et Saint-Gilles

Sud

Les 16 prisons de Wallonie

Pour chaque établissement

Direction d'établissement

Personnel de surveillance

1. Expert-es de surveillance pénitentiaire
2. Assistant-es pénitentiaires en chef (A.P.C)
3. Assistant-es pénitentiaires (A.P.)
4. Assistant pénitentiaires adjoint (A.P.A.)
5. Assistant-es de surveillance pénitentiaire chef d'équipe (ASPCE)
6. Assistant-es de surveillance pénitentiaire (ASP)

Commission de surveillance

Maison de Justice

Délégué-es intramuros :
Denis Watteyne : Haren et St-Gilles

Camille Couette : Andenne, Ittre et Nivelles

Justice Grosjean : Marche-en-Famenne, Arlon et St-Hubery

Représentant-es des cultes

Intervenant-es pédagogiques


Principes

fondamentaux

En entrant en bibliothèque carcérale, vous vous engagez à être en contact avec des personnes détenues d'une manière respectueuse et ouverte. Pour le bon déroulé des missions, voici quelques valeurs et principes à respecter :

✧ **Aucune personne n'est réductible à un acte, cela implique de ne pas chercher à connaître le motif de l'incarcération et de respecter le principe de neutralité en se détachant des stigmates.**

✧ L'échange avec la personne détenue est fondé sur le **principe d'égalité**. Il y a lieu de respecter les convictions et les origines de chacun. L'intervenant-e s'efforcera d'être disponible, tout en contribuant à l'autonomie et la responsabilisation de la personne dans le respect mutuel et le **maintien d'une distance appropriée**. Il en va de même avec tout autre intervenant-e.


 ✧ Respecter la **législation**, ainsi que le **R.O.I** de la prison concernée lors de vos missions. **Les intervenant-es sont soumis au secret professionnel**. Aucune information confidentielle au sujet d'une personne détenue ne peut être diffusée. (voir **Article 458 du Code Pénal**) Cependant, pour toute situation où vous avez l'intime conviction d'un risque vital, il faut impérativement prévenir votre contact intra-muros. De même, ne communiquez aucune information personnelle.

✧ **Rien n'entre, rien ne sort** sans autorisation: tout ce qui est reçu par la personne détenue ou donné par elle est destiné à être contrôlé. Tout matériel nécessaire demande une **autorisation écrite préalable** de la direction. De même, vous serez contrôlé en entrant et sortant.

✧ Le milieu carcéral répond à de nombreux impératifs, il a donc sa propre **temporalité**. Prévoyez de l'avance et attendez vous à une **diversité linguistique** prononcée.

SE FORMER





Pour l'instant, aucune formation spécifique aux bibliothèques carcérales n'est organisé par la FWB.

Cependant, vous pouvez retrouver un catalogue annuel des formations destinées aux bibliothécaires de FWB, dans ces dernières certaines sont applicables au régime carcéral (gestion des conflits, publics empêchés, droit à la culture, ...). Ces dernières sont valorisables à titre de 125h de formation par période de 5 ans. (voir [Circulaire du 10 décembre 2018](#))

En ce qui concerne l'aspect plus technique des prisons, c'est-à-dire les normes de sécurité spécifiques à chaque prison et la découverte du milieu carcéral, vous trouverez les informations générales dans ce guide et découvrirez les aspects spécifiques de chaque prison sur le terrain.

ÊTRE FINANÇÉ

3




Les bibliothèques publiques qui souhaitent développer une activité de lecture en milieu carcéral peuvent bénéficier de subventions complémentaires de 30 000 €.

Pour pouvoir prétendre à ces subventions, vous devez remplir plusieurs conditions particulières :

- ✎ Une activité récurrente d'au moins 2 heures par semaine sur 35 semaines par année civile ;
- ✎ La consécration d'un budget spécifique au déploiement de cette activité ;
- ✎ La formation spécifique du personnel dédié, au minimum tous les deux ans ;
- ✎ Être reconnu comme opérateur direct ou itinérant de catégorie 2 au minimum ;
- ✎ Ne pas bénéficier de subventions complémentaires pour un autre dispositif spécifique visé au décret ;
- ✎ Avoir conclu un protocole de collaboration avec un ou plusieurs établissements carcéraux situés sur son territoire ou sur un territoire proche dépourvu d'opérateur reconnu ;
- ✎ Élaborer une stratégie de développement des pratiques de lecture cohérente avec votre PQDL.

Ce cadre juridique offre ainsi une base concrète pour planifier, justifier et sécuriser financièrement un projet de bibliothèque carcérale, tout en rappelant l'importance d'une offre régulière, d'un budget dédié et d'un personnel formé.

 Pour plus d'informations, voir le Décret relatif au développement des pratiques de lecture et à l'organisation du Réseau de la lecture publique de 2009 et l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 avril 2024 qui précise et complète ces conditions de subventionnement.

AVANT de COMMENCER

4

États des lieux

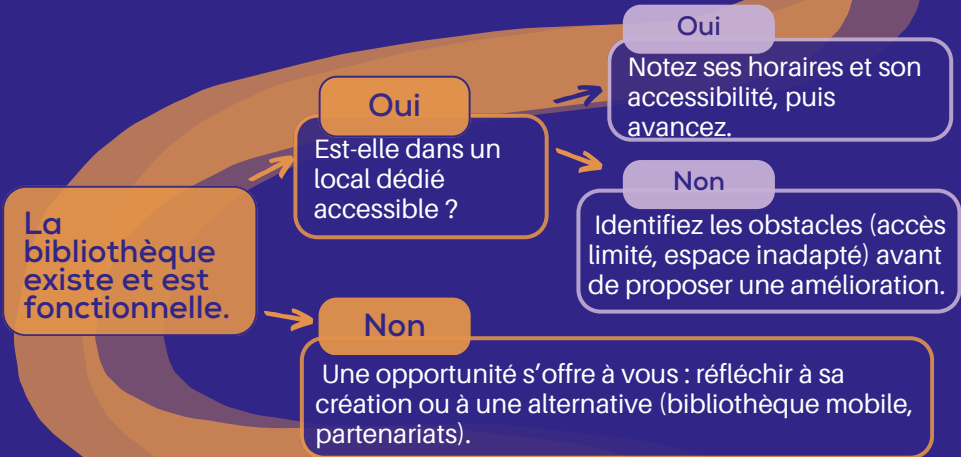
Connaissez-vous l'établissement concerné ?

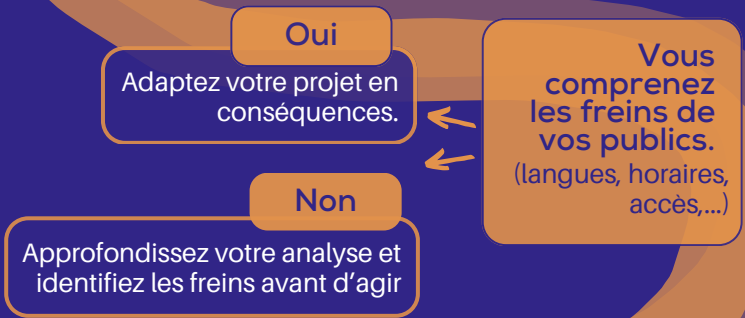
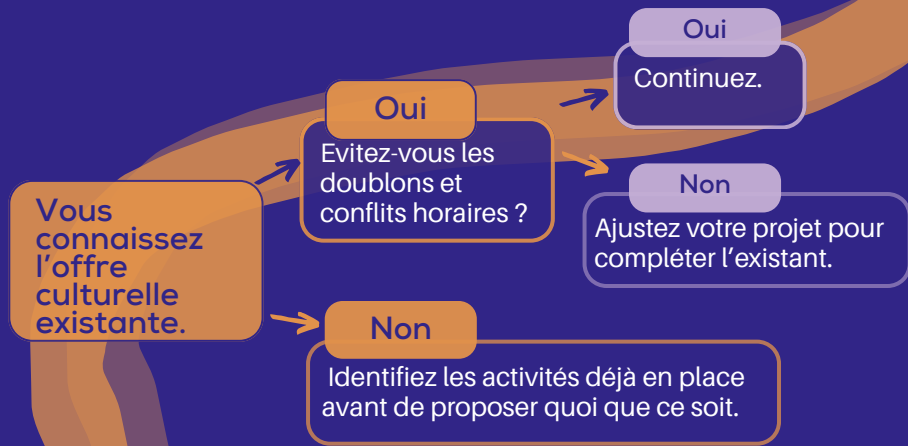
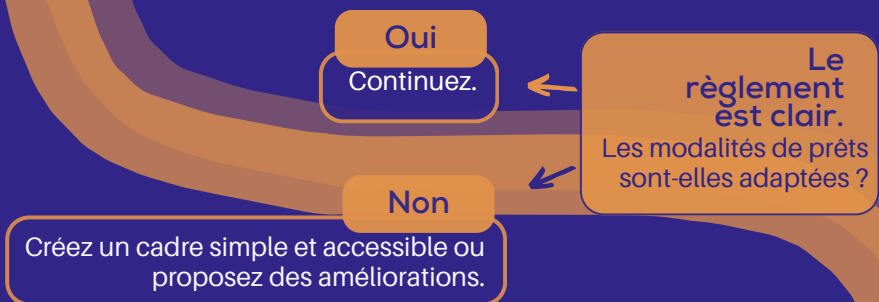
Oui

Vous comprenez déjà le fonctionnement général.

Non

Prenez le temps de vous renseigner (organisation, règles, public). Sans cela, votre projet risque d'être inadapté.





COCONSTRUIRE



- ✧ Identifier et mobiliser les partenaires
- ✧ Poser un cadre clair
- ✧ Impliquer activement les actrices
- ✧ Tester et ajuster

Identifier et mobiliser les partenaires

Dès le début, repérez les acteur·rices utiles au projet et prenez contact avec eux.

- 🎧 Association culturelle ou d'insertion
- 🎧 Centre culturel
- 🎧 Intervenant.es extérieur.es (artistes, médiateur.ices...)
- 🎧 Personnel pénitentiaire
- 🎧 Personnes détenues

Impliquez-les rapidement, même de manière informelle (réunion, échange, visite). Leur connaissance du terrain vous fera gagner du temps.

Poser un cadre clair dès le départ

Avant toute mise en œuvre, formalisez les bases du projet avec les partenaires et mettez les par écrit pour éviter tout malentendu.

- 🎧 Objectifs : définissez précisément ce que vous voulez atteindre (ex : favoriser l'accès à la lecture, développer des compétences, créer du lien social).
- 🎧 Bénéficiaires : identifiez le public visé (tout le monde ? un groupe spécifique ? profils particulier ?).
- 🎧 Calendrier : fixez les étapes, la durée et le rythme (ponctuel ?, cycle ? activité régulière ?).
- 🎧 Moyens financiers : listez les financements possibles et construisez un budget réaliste.
- 🎧 Moyens humains : identifiez qui fait quoi (animation, coordination, logistique).
- 🎧 Logistique : vérifiez les espaces, le matériel nécessaire et les autorisations à obtenir.

Impliquer activement chaque actrice

Adaptez votre manière de travailler selon les interlocutrices :

- ✧ Avec le personnel pénitentiaire : échangez régulièrement, informez sur l'avancement, et validez les étapes clés pour faciliter la continuité.
- ✧ Avec les partenaires : répartissez clairement les rôles et appuyez-vous sur leurs compétences spécifiques (réseau, expertise, animation).
- ✧ Avec les personnes détenues : impliquez-les concrètement (choix des thèmes, formats, horaires).

Plus iels participent à la construction, plus iels s'engagent dans le projet.

Tester et ajuster

Avant de déployer pleinement :

- ✧ Recueillez les retours (partenaires, participants, personnel, etc.)
- ✧ Ajustez rapidement si nécessaire

Cela évite de s'engager dans un projet mal calibré.

LES COLLECTIONS




- ✧ Construire les collections
- ✧ Gérer les collections
- ✧ Accompagner les lecteur.ices



Construire les collections

A qui confier le choix des collections ?



Comme dans toute bibliothèque, les collections des bibliothèques carcérales doivent représenter l'ensemble des connaissances et des courants d'opinion. Elles doivent avant tout répondre aux attentes et besoins des personnes auxquelles elles s'adressent.


Pour garantir la pertinence et la diversité des choix, il est recommandé de constituer un comité de lecture en partenariat avec l'établissement pénitentiaire et les acteurs culturels impliqués.

Sur quels critères se baser ?

Une charte des collections ou une politique d'acquisition peut être mise en place pour fixer les critères de sélection, par exemple en se basant sur les critères des bibliothèques publiques établis par **le Décret relatif au développement des pratiques de lecture et à l'organisation du Réseau de la Lecture publique.**

Les collections sont sensiblement les mêmes qu'en bibliothèque publique, il est important d'éviter toute censure ou préjugés sur ce que les personnes placées sous la main de la justice peuvent ou ne peuvent pas lire. En cas de doutes, n'hésitez pas à vous référer à votre personne contact intra-muros ou à la direction de l'établissement.

Qu'est-ce qu'un comité de lecture en prison ?



Un comité de lecture réunit plusieurs membres aux compétences diverses et complémentaires. L'objectif est que le choix des collections ne repose pas sur une seule personne, afin d'assurer une sélection répondant aux besoins des usagers.

En prison, un comité de lecture peut être composé de détenues volontaires, bibliothécaires partenaires, coordinateurices culturel·les...



Il faut cependant prendre en compte différents aspects essentiels pour répondre aux besoins de tous.

Le public des bibliothèques carcérales est généralement un public plus éloigné de la lecture qu'à l'extérieur. Il est donc important de proposer des livres "Facile à Lire et à Comprendre" (FALC) adaptés à l'âge du public.



Le "Facile à Lire et à Comprendre" (FALC) est un langage qui peut être compris par tous. Les éditions Kiléma traduisent des livres écrits en FALC.

La population des établissements pénitentiaires belges est également plurinationale et multilingue. Il est donc essentiel de posséder des collections en langue étrangères et en "français langue étrangère" (FLE).

Bien qu'aucune loi n'oblige les établissements pénitentiaires à posséder des textes de loi, dans un contexte d'établissement carcéral, il est aussi intéressant d'intégrer dans les collections des documents traitant directement de la condition juridique des usagers: code pénal, code civil, éducation et vulgarisation juridique, éducation au droit, ... De plus, cela peut être une piste d'ateliers autour du droit belge, notamment avec des étudiants se formant. (Cf. Geneppi)



Finalement puisque les détenu-es n'ont pas accès à Internet, il faut mettre un point d'attention sur les livres documentaires qui sont souvent la seule source d'information en prisons.

Gérer les collections

L'objectif de la signalétique et du classement est de permettre à chacun de s'y retrouver facilement, tout en facilitant la transition vers les bibliothèques publiques à la sortie.

Pour cela, plusieurs outils peuvent être mis en place :

- ☞ Utiliser des classifications simplifiées : classement thématique, CDU réduite, ...

- ☞ Utiliser des pictogrammes facilement compréhensibles par tous les usager·ère·s.

Construire un plan de classement et/ou une signalétique avec les futur·e·s usager·ère·s peut constituer une médiation autour de la bibliothèque.

Accompagner les lecteur.ices dans leur recherche

Même lorsque certains détenu·es sont déjà des lecteurices régulières, ils découvrent souvent un nouvel environnement à chaque transfert, qu'il s'agisse d'un changement d'établissement, d'aile ou simplement d'une première visite à la bibliothèque. Il est donc **essentiel d'imaginer des dispositifs simples pour leur permettre de s'orienter et de se sentir rapidement à l'aise dans la bibliothèque**. Pour faciliter leurs recherches et susciter leur curiosité, vous pouvez mettre en place différents **outils de médiation** : créer des catégories "coup de cœur" pour valoriser certaines lectures, proposer des sélections

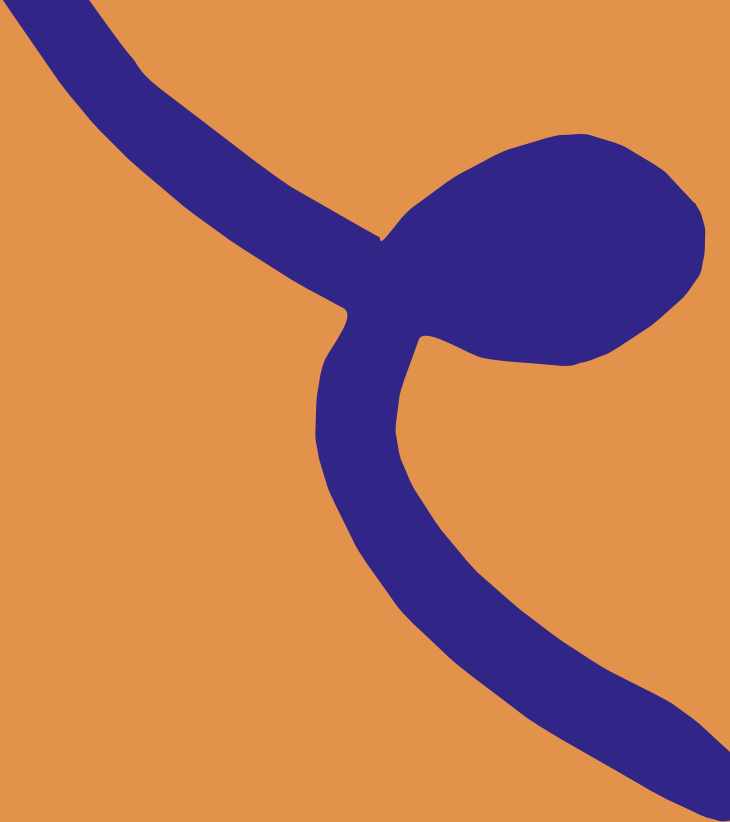
thématiques (ex: « Si vous avez aimé tel film ou telle série, lisez... »), ou encore concevoir des parcours de lecture adaptés à différents goûts ou niveaux de lecture. Il peut aussi être intéressant d'encourager la participation active des usager·ères : laisser à disposition un cahier d'avis, des fiches de recommandation ou un mur d'expression où chacun peut partager ses impressions, recommander un titre ou commenter une découverte. Ce type de démarche favorise l'échange, valorise les lecteurs expérimentés et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté de lecture.



NUMÉRISATION



- ↷ Outils et logiciels
- ↷ Se coordonner avec la bibliothèque publique



Outils et logiciels

En bibliothèque carcérale, il n'y a pas (souvent) de SIGB, pourtant il reste indispensable de connaître l'ensemble des collections, d'organiser le prêt et de suivre les demandes des personnes détenues. L'enjeu est donc de mettre en place, avec des moyens simples, des outils de suivi adaptés au contexte.

Même sans outil professionnel, il est important de savoir ce que contient la bibliothèque, où se trouvent les documents, et s'ils sont disponibles ou prêtés. Cela permet d'éviter les doublons, de répondre aux demandes des détenues, de garder une trace des pertes, ...

Un tableur Excel

Un tableur Excel peut servir de base de catalogue et de registre de prêts, avec par exemple les onglets "Catalogue", "Prêts" et "Demandes".



Vous retrouverez un modèle de fichier vide, prêt à compléter avec quelques formules de base.

Zotero

A défaut de SIGB, certains logiciels de gestion bibliographique peuvent faire office de petit catalogue. Zotero, par exemple, permet d'enregistrer rapidement (grâce à l'ISBN) des références (titre, auteur, éditeur, mots-clés), de les organiser en collections et de les retrouver facilement par recherche. Il existe d'autres gestionnaires de références comme par exemple JabRef, Mendeley, ... ces derniers, tout comme Zotero, ne gèrent pas directement le prêt. Il faudra donc maintenir, en parallèle, un tableau pour les mouvements de prêts.

Attention toutefois, ces logiciels nécessitent un accès à Internet. Vous devez donc vous assurer qu'il est possible de connecter un ordinateur dans la bibliothèque.



A noter : la plupart des logiciels de gestion bibliographique permettent un export en CSV facile à intégrer dans un tableau Excel

Bases de données simples

Si l'établissement dispose d'Access (ou d'un autre outil de base de données) et qu'une personne a les compétences nécessaires il est possible de créer une application personnalisée à vos besoins. Cette solution peut être plus confortable qu'un tableur, mais elle demande du temps et une documentation claire pour que la base reste utilisable en cas de départ de la personne qui l'a conçue.

Se coordonner avec la bibliothèque publique

Avant de créer son propre système, il peut être intéressant de regarder ce qui existe déjà dans la bibliothèque publique du territoire : logiciel utilisé, règles de description, types de listes ou d'exports possible, ...

Cela permet :

- ✓ de réutiliser des notices déjà créées
- ✓ d'adopter les mêmes règles de description, facilitant les échanges
- ✓ d'envisager un partage des données

Cette coopération inscrit la bibliothèque carcérale dans un réseau professionnel plus large, mais permet également aux anciennes détenu·es de se repérer plus facilement dans la bibliothèque publique.

Dans un "monde idéal", les bibliothèques carcérales de la Fédération Wallonie-Bruxelles partageraient un catalogue commun. Cela permettrait de mutualiser les notices, de suivre les collections à grande échelle et de faciliter les transferts de documents. En attendant un tel outil, mettre en place des pratiques simples mais structurées constitue déjà une étape importante vers cette mutualisation.



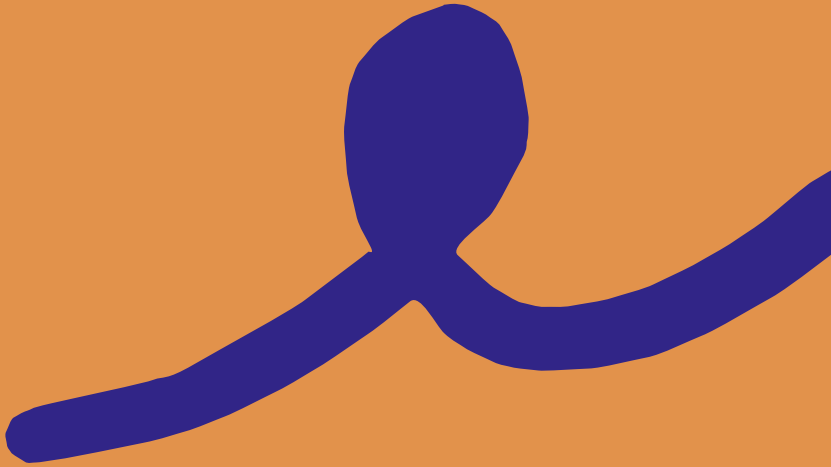
A creuser : Des logiciels comme Bibliothèque3000 ou BiblioFacile sont disponibles gratuitement et ne nécessitent pas d'accès à Internet.



MÉDIATION



- ✓ Les animations et ateliers
- ✓ Les intervenant·es externes
- ✓ Les partenaires



Toute offre culturelle peut se compléter d'une forme d'accompagnement, qu'on appellera selon les cas médiation, animation ou action culturelle. Cet accompagnement peut prendre de nombreuses formes, à condition de les adapter au contexte

La médiation vise à créer un lien entre les publics et les œuvres, à favoriser la curiosité, la compréhension et l'échange. Elle peut s'exercer à travers la mise en valeur des collections, l'organisation de rencontres, ou encore l'accompagnement individuel dans la découverte de nouveaux supports.

L'aspect relationnel y joue un rôle essentiel : il nécessite la présence de professionnel·les capables d'instaurer une relation de confiance, d'écoute et de respect. Ces compétences sont d'autant plus cruciales en milieu carcéral, où il importe de savoir adapter les animations et les échanges à un public dont les attentes, le vécu et les sensibilités demandent une approche spécifique et bienveillante.

Les animations et ateliers

Des animations régulières peuvent être menées par les responsables culturels, par des partenaires récurrents ou des intervenant-e-s externes. Elles peuvent se tenir à la bibliothèque, dans les espaces d'animation ou au sein d'autres lieux partenaires accessibles aux usagers.

Ces animations peuvent prendre des formes variées :

- ✓ Atelier d'écriture,
- ✓ de slam, de poésie
- ✓ Club de lecture
- ✓ Ciné débat
- ✓ Café philo
- ✓ Rédaction d'un journal de la prison
- ✓ Bibliothérapie
- ✓ Groupe de lecture à voix haute
- ✓ Création d'audiobook enregistrés par des détenu-e-s-parents pour leurs enfants
- ✓ Projet en lien avec des événements culturels
- ✓ Ludothèque
- ✓ Théâtre,...

Il est important de désacraliser les différentes disciplines. Par exemple, en atelier d'écriture l'objectif n'est pas de travailler l'orthographe et la grammaire, mais bien l'expression artistique.

Intervenant·e·s externe·s

Les actions culturelles gagnent en richesse lorsqu'elles sont construites en partenariat avec des professionnel·les : auteur·e·s, artistes, conteuses ou autres spécialistes. Pour des projets plus ambitieux ou de longue durée, il peut être pertinent de mettre en place des résidences. Celles-ci nécessitent une coordination étroite avec le personnel pénitentiaire afin de s'intégrer dans le projet d'établissement.

Les partenaires

Pour construire son programme culturel, il est intéressant de s'inspirer des programmes culturels existant en Fédération Wallonie Bruxelles. Pour cela, on peut se renseigner sur :

- ✧ Les ASBL déjà présentes en milieu carcéral
- ✧ Les foires et salons du livres
- ✧ Les programmes culturels des bibliothèques publiques locales
- ✧ Les événements culturels comme "La Fureur de lire", "Lisez-vous le belge?" ou "La Fête de la Musique",...
- ✧ La programmation des théâtres locaux
- ✧ Des cérémonies comme les Césars, Oscars, Palme d'Or, Molière, ...
- ✧ Des sorties culturelles importantes

Des calendriers culturels et littéraires en Fédération Wallonie Bruxelles sont publiés en ligne. Biblio.brussels regroupe les agendas des bibliothèques bruxelloises.

La place des médiatrices

Si les médiatrices décident de participer en même temps que les détenues, cela signifie que ces dernières se positionnent au même niveau que les participants. Cependant, le but des médiatrices n'est pas de se fondre dans le groupe mais d'être la personne référente de ce dernier.

COMMUNIQUER

9

- ✓ Communication interne
- ✓ Communication externe

Pour que la bibliothèque soit utilisée, il faut d'abord que les personnes incarcérées sachent qu'elle existe.

Communication interne

Vous pouvez :

- ✓ présenter la bibliothèque dès l'accueil des nouvelles arrivées ;
- ✓ afficher des informations claires dans les couloirs et les espaces communs ;
- ✓ distribuer des flyers internes ;
- ✓ faire des annonces orales pendant des activités collectives ;
- ✓ utiliser les outils numériques internes (Telio, just from cell) disponibles pour informer directement les détenu-es.

Les informations doivent être simples, visibles et compréhensibles par toutes. Idéalement, elles sont disponibles en français et en anglais, avec des pictogrammes, des images ou des photos pour faciliter la lecture.

À vérifier avant diffusion :

- ✓ Les horaires sont-ils à jour ?
- ✓ L'accès à la bibliothèque est-il expliqué clairement ?
- ✓ Les modalités d'inscription et de prêt sont-elles compréhensibles ?
- ✓ Les informations sont-elles adaptées à tous les niveaux de langue et de lecture ?

Communiquer sur les actions culturelles

Chaque atelier, rencontre ou exposition doit être annoncé à l'avance. Cela permet de mieux faire venir les participant-es et d'éviter les conflits avec d'autres activités. Pour chaque action, pensez à diffuser :

- ✓ la date et l'horaire ;
- ✓ la salle ;
- ✓ les conditions de participation ;
- ✓ les éventuelles contraintes d'accès.

Après l'activité

Gardez une trace de ce qui a été fait. Vous pouvez, si c'est autorisé :

- ✓ afficher des photos internes ;
- ✓ recueillir des témoignages anonymes ;
- ✓ exposer les productions collectives ;
- ✓ faire un petit bilan visible pour les équipes et les partenaires.

Cela valorise le projet et donne envie de recommencer.

Communication externe

La communication externe sert à montrer que la prison peut aussi être un lieu de culture, de lecture et de création. Elle aide à changer le regard du public sur les personnes détenues et à montrer leur capacité d'engagement.

Quelques pistes concrètes :

- ✂ présenter les projets lors de portes ouvertes, salons du livre ou journées thématiques ;
- ✂ organiser des expositions hors les murs ;
- ✂ partager des récits de projets, des témoignages ou des retours d'expérience ;
- ✂ publier des informations sur les supports de la bibliothèque publique ou de la commune ;
- ✂ relayer certaines actions via la presse locale, les newsletters ou les réseaux sociaux, si cela est autorisé.

Chaque communication externe doit être validée avec la direction de l'établissement et respecter les règles de sécurité et de confidentialité.

Valoriser les productions des détenu-es

Il est important de montrer ce qui a été créé pendant les projets. Cela reconnaît le travail accompli et donne de la visibilité aux personnes détenues. Vous pouvez :

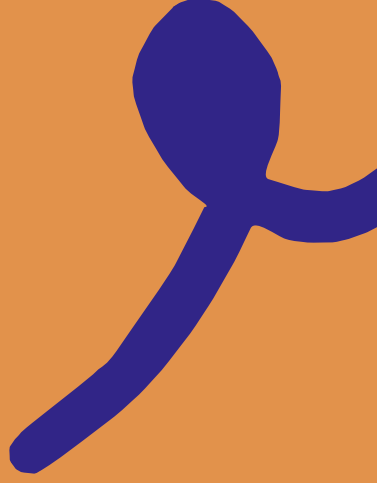
- exposer des dessins, textes, affiches ou journaux de prison ;
- organiser des lectures, vernissages ou projections ;
- présenter des productions collectives plutôt qu'individuelles si nécessaire ;
- utiliser l'anonymat quand l'identification n'est pas possible ou non souhaitée.

L'objectif est double : valoriser les réalisations et créer un lien entre la prison et le reste de la société.

POUR ALLER PLUS LOIN

10

0



Une autre excellente manière de se former, de rester informé sur l'actualité du milieu et de se sensibiliser consiste à lire et à regarder des contenus variés.

Voici quelques recommandations :

- ☞ Tous les ans en novembre, les Journées Nationales de la Prison ont lieu en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pendant dix jours, des événements culturels ont lieu afin de sensibiliser le grand public aux conditions carcérales et d'amener une prise de conscience dans le but de faire évoluer les politiques pénitentiaires.
- ☞ La CAAP Culture publie une newsletter bimestrielle
- ☞ Une conférence sur La pratique culturelle et artistique en milieu carcéral a eu lieu à l'Académie royale de Belgique en novembre 2025
- ☞ *La brèche* est une revue d'enquête bruxelloise sur les logiques carcérales.
- ☞ *La prison est-elle obsolète ?* d'Angela Y. Davis
- ☞ *Des bibliothécaires en prison : Carnets de Santé* aux éditions Les Impliqués
- ☞ *Punir, restaurer, guérir - Regards croisés sur la Justice restaurative* sous la direction de Frédéric Rognon et Brice Deymié
- ☞ Le film *La Peine* de Cédric Gerbehaye

Scannez ce QR code pour
retrouver les ressources
citées tout au long du guide





Pour contacter la CAAP Culture par courrier ou
par e-mail :

Bd Léopold II, 44 (local 2C138) 1080 Bruxelles

info@caapculture.be

Plus d'informations sur le site de la CAAP Culture

Caap
Culture